

## Top départ pour le parc éolien

**C'EST PARTI** Le parc éolien des Tulipes vient d'obtenir le feu vert pour produire de l'électricité.



L'inauguration devrait avoir lieu au second semestre (photo d'archives).

### 1 QUAND ?

L'entreprise amiénoise H2air a mis en service le 1er février le parc éolien des Tulipes situé entre Armancourt, Dancourt-Popincourt, Marquillers et L'Échelle-Saint-Aurin. La fin d'un long processus : « L'accueil par les quatre mairies et la communauté de communes a été bon en 2013. Ensuite, il y a eu deux ans pour les autorisations environnementales et deux ans pour les accords préfectoraux. En 2017, nous avons pu commencer à préparer le financement du parc et les premières études géotechniques. Le chantier a réellement commencé en 2019 », se souvient

Philippe Gauquelin, responsable du projet chez H2Air.

### 2 COMMENT ?

Les tests ont été nombreux : « D'abord, on doit s'assurer que les éoliennes produisent bien de l'électricité. Ensuite, que les systèmes de sécurité, dont les freins, sont fonctionnels. Et enfin que l'orientation des tours et des pales est optimale par rapport au vent. Ensuite, on doit laisser tourner le parc pendant 120 heures et il doit y avoir moins de 5% d'erreurs. Sinon, on doit réparer et recommencer les tests », décrit Sébastien Ramtke, responsable du service construction chez H2Air.

### 3 ET MAINTENANT ?

La supervision est assurée par deux équipes amiénoises : Vestas pour la maintenance, en tant que fabricant des éoliennes, et H2air GT pour l'exploitation, qui comprend la sécurité des installations, les gestions technique et administrative du parc. Susana Calderon, ingénieure d'exploitation & maintenance, est chargée de l'exploitation du parc et des relations avec les élus locaux. Considérant la crise sanitaire, l'inauguration sera a priori organisée au second semestre 2021.

### 4 COMBIEN ?

Le parc éolien des Tulipes est composé de 10 éoliennes (9 Vestas V126 1 Vestas V117), d'une puissance totale installée de 36 Mégawatts, qui produisent 80 000 Mégawatts heure par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 36 000 habitations.

## Vraie décoration pour le transformateur électrique



### ROYE

Lors du dernier conseil municipal, le 28 janvier dernier, les élus royens ont voté en faveur de l'embellissement d'un transformateur électrique.

De nombreux villages aux alentours de la ville (Andechy et Armancourt, par exemple) ont déjà fait ce choix. Pour Roye, c'est celui de la rue Jolio Curie qui a été choisi : « J'espère que nous allons choisir un artiste local et que nous pourrions choisir le dessin qui sera réalisé. Il faut dire qu'on voit de tout sur les transformateurs électriques », commente Olivier Spinelli, élu de la minorité. Valérie Marette, conseillère municipale déléguée en charge du développement durable et du fleurissement de la ville,

Le transformateur avait déjà connu quelques essais d'artistes amateurs.

répond que le thème du dessin a déjà été choisi : « On est parti sur une bibliothèque en trompe l'oeil car nous avons également pour projet de créer une boîte à livre à côté. Nous avons déjà reçu plusieurs candidatures d'artistes. Nous pourrions bien entendu en parler ensemble. » Suite à l'adhésion à la fédération départementale de l'énergie (FDE, lire ci-dessous), ce chantier va pouvoir se faire à moindre coût (la fédération prend en charge la moitié du devis). Une aide qui pousse la maire, Pascal Delnef, a assuré : « Ce n'est qu'un début. Il y en aura d'autres. »

Arnaud Brasseur

### ROYE RENDEZ-VOUS

#### Dessine une affiche de "super-héros"

Les jeunes cinéphiles sont invités à participer à un concours de dessin. Il s'agit de dessiner une affiche de cinéma, sur le thème du super-héros.

Trois catégories sont représentées, chacune avec sa propre ligne de conduite : 3/5 ans : le super héros, c'est toi - 6/10 ans : le super-héros, c'est toi - 10/18 ans : tu t'appropries une affiche existante et tu la détournes (tu joues avec le titre, les accroches, les acteurs, le réalisateur, etc...)

Deux gagnants seront désignés par catégorie. L'un des deux sera sélectionné par le public via Facebook, le second sera élu par un jury de professionnel.

Les affiches gagnantes seront exposées sur la façade du Théâtre de l'Avre aux côtés des affiches de cinéma.

Date limite de remise des dessins : 5 mars 2021 en mairie de Roye. Autorisation parentale obligatoire. Renseignements par mail cinema@roye.eu

#### Fermeture de la bibliothèque

Exceptionnellement, la bibliothèque est fermée jusqu'au samedi 27 février inclus.

## LED ET VIDÉO PROTECTION Nouveau partenariat, nouvelles aides

**SOMME** La fédération de l'énergie de la Somme et le conseil départemental viennent de signer une nouvelle convention.

Créée en 1969, la fédération de l'énergie de la Somme a d'abord accompagné les communes dans les différents travaux d'électrification puis les réseaux de chaleurs et dernièrement le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques (155 bornes sont actives sur le département) ou encore l'embellissement de transformateurs électriques. « Mais ce partenariat s'était un peu essouffé ces dernières années », reconnaît Franck Beauvarlet, président de la fédération. Ainsi, jeudi 18 février, une nouvelle convention a été signée, « un nouvel élan est donné » poursuit Stéphane Haussoulier, président du conseil départemental.

### DES ZONES D'OMBRES LA NUIT

Deux nouvelles aides vont ainsi pouvoir être apportées aux 762 communes adhérentes : « La vidéo protection qui fait l'objet d'une demande croissante de nos adhérents et qui permettra de renforcer la sécurité et la lutte contre les incivilités. Le passage en LED de l'éclairage public qui permettra à nos adhérents de réaliser des économies substantielles sur leurs consommations énergétiques tout en améliorant la répartition lumineuse au sol et diminuant



Stéphane Haussoulier et Franck Beauvarlet veulent donner un nouveau souffle en partenariat entre le département et la FDE.

la pollution lumineuse, source de perturbation pour la biodiversité », explique Franck Beauvarlet. « La vidéoprotection est un réel besoin, aussi dans les villages. Cela permet de donner plus de moyens concrets aux forces de l'ordre pour intervenir », ajoute le président du département.

D'autres pourraient s'ajouter comme la lutte contre la précarité énergétique, la rénovation de l'habitat et le développe-

ment qualitatif des aires de covoiturage « mais aussi mettre en place des systèmes qui permettront de créer des zones d'ombres afin de protéger les animaux nocturnes. » La fédération de l'énergie peut aussi conseiller d'éteindre les lumières.

Arnaud Brasseur